

L'écho du CSE DTSI

L'équipe CGT au CSE DTSI

titulaires :

Sylvie Amisse (DISU)
Géraldine Candida (UPR SE)
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)
Rémy Chiménes (DSI)
Joël Conte (DISU)
Noël Dreano (UPR IdF)
Nathalie Gomes (PFS)
Fabrice Lebrun (UPR SO)

suppléants :

Nora Laadri (PFC)
Laurent Bouix (DRCA)
Elisabeth Guibert (DSI)
Danièle Le Honsec (DSI)
Arsène Schnell (DISU)

représentant syndical :

Thierry ROY (DRCA)

Edito : Les Dessous De DTSI DEMAIN

L'organisation du travail et des activités avec DTSI demain n'est pour le moment qu'une grande nébuleuse pour la grande majorité des salariés. La crise de l'emploi qui accompagne l'accord intergénérationnel accentue un peu plus nos interrogations et la séance du CSE ne nous éclaire toujours pas.

C'est au détour des couloirs que nous entendons certains éléments de langage, comme l'automatisation. Nous entendons aussi, dans les couloirs, le mot de renoncement. Pour la CGT le renoncement à certaines activités risque de mettre à mal l'emploi et les compétences, et de se faire au détriment de la qualité de service rendue à nos clients.

Autre évolution que nous devenons aussi : l'accentuation du recours à la sous-traitance alors que la DTSI dépense déjà 1,3 Milliard d'€ par an ce qui freine les recrutements et permet à l'entreprise de se dédouaner de sa Responsabilité

Sociale d'Entreprise en la faisant glisser vers les prestataires avec toutes les conséquences induites.

A l'heure de Dégage 2025, du programme Scale-Up, des fusions, des réorganisations, des déménagements, des fermetures de service, le mal être au travail est devenu extrêmement durable au sein d'ORANGE et de la DTSI.



Date de parution
8 avril 2022

Les Dessous Des SDIT

Depuis maintenant plusieurs années le CSE DTSI met régulièrement à l'ordre du jour des dossiers immobiliers (SDIT Schéma Directeur Immobilier Territorial) impactant les salariés de la DTSI. A chaque séance les élus CGT posent les mêmes questions sans trouver de réponse.

La direction essaie de nous faire croire qu'une simple certification HQE va améliorer des conditions de travail. Une simple étiquette ne peut pas masquer la réalité de ces espaces de travail. La CGT ose le dire : le stress est le premier symptôme déclenché par l'annonce d'un changement de l'environnement de travail, il est générateur de Risques Psycho Sociaux, à travers ces projets immo-

biliers exigus. Cette situation force les salariés à se réfugier à leur domicile pour travailler dans de moins pires conditions. Le télétravail est devenu pour l'entreprise le moyen de faciliter les SDIT et réaliser ainsi de substantielles économies (à Rennes 1,5 M€/an, à Toulouse 4M€/an...)

Mais pendant ce temps-là, l'installation des salariés dans les nouveaux espaces de travail est loin de faire l'unanimité, et l'amélioration des conditions de travail n'est pas toujours au rendez-vous : nuisance sonores, pertes des collectifs, manque de confidentialité... et le télétravail devient l'échappatoire.

Souriez, vous êtes filmés !

Orange a pour objectif d'installer des caméras sur les lieux de travail afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, en faisant des économies et en évitant toute concertation avec les représentants du personnel.

Beaucoup d'études montrent l'inefficacité de ces dispositifs. La vidéosurveillance ne protège personne. Elle n'arrête ni les délinquants, ni les terroristes, ni les incivilités. Ce dispositif ne résout en rien le problème de fond qui est l'évolution de l'insécurité sur les sites, insécurité reconnue par Orange. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on sait que :

- la plupart des nouveaux bâtiments sont situés dans des zones urbaines sensibles (ex : Prisme à Villejuif, Orange Stadium à Saint Denis...) ou dans des secteurs de forte affluence événementielle tels qu'Orange Grand Stade à Lille lors de matchs ou de concerts.
- d'autres sites sont laissés à l'abandon avec comme seule protection la vidéo qui n'améliorera en rien ni la sécurité ni les conditions de travail. Rien ne vaut la présence humaine.

A la CGT, nous réclamons une réelle politique globale des SDIT (projets immobiliers) où la sécurité des travailleurs devient une priorité. Conformément au code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés et non simplement en diminuer le risque.

VERS PLUS DE VIDÉOSURVEILLANCE



Bagnolet un réaménagement atypique!

Un réaménagement se prépare à Bagnolet Eastview pour les équipes de DTSI de l'UPR IDF et de RCA à l'horizon du 3^{ème} trimestre 2022. Le CSE a été informé et sera consulté sur demande de la CGT.

L'essentiel du projet consiste à se séparer d'un étage à cause de la baisse des effectifs, pour réduire les surfaces et les coûts, à la suite du développement du télétravail. L'entreprise nous indique qu'il est nécessaire de regrouper les équipes, de densifier les bureaux et réduire les surfaces.

Les craintes des salariés et de la CGT concernent la densification, le bruit, la luminosité, la qualité de l'air. Même si le bâtiment n'avait pas évolué depuis 2016,

ces questions sont légitimes au regard des conditions de travail et il est nécessaire d'effectuer des mesures.

Vue l'espace disponible sur le site, des travaux de réaménagement des cloisons seront obligatoires, car le site pourrait accueillir d'autres équipes de la DSI (encore récemment à Bagnolet) provisoirement démenagées à Montreuil (site appelé à fermer)

Une CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail) Transverse a été mandatée par le CSE pour suivre ce projet.

Vos élus CGT au CSE DTSI resteront vigilants et seront force de proposition pour continuer à vous informer tout au long du projet.



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI de Mars 2022

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

